

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **mardi 3 septembre**, à **19 h**, à la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2023-02), sur la demande suivante :

 Autoriser l'aménagement d'un logement au rez-de-chaussée et au niveau inférieur du rez-de-chaussée dans une zone C.4 H dans l'immeuble sis au 136-146, avenue Laurier Ouest, et ce, malgré l'article 210 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 16 août 2024

Claudia Vega Secrétaire d'arrondissement substitut



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Claudia Vega, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l'avis public concernant la demande d'usage conditionnel relativement à l'immeuble situé au 136-146, avenue Laurier Ouest, a paru le 16 août 2024 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 16 août 2024

Claudia Vega Secrétaire d'arrondissement substitut